

COMMUNE DE DOHEM
ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 32/2026

**PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Maire de la commune de Dohem,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-11 ;

Considérant qu'il convient de désigner les personnes appelées à siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Dohem en qualité de membres extérieurs ;

ARRÊTE

Article 1er :

Sont désignés en qualité de membres extérieurs du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Dohem :

- Mme RITAINE Eugéna
- Mme MINET Nelly
- Mme GUILBERT Roseline
- M TELIER Roland
- Mme REMBOTTE Dominique
- M LARIDANT Francis
- M CARLIER Patrick
- M BOLOGNESI Patrick

Article 2 :

Les personnes désignées à l'article 1er siègent au Conseil d'administration du CCAS en qualité de membres extérieurs, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et une ampliation sera transmise aux intéressés.

Fait à Dohem, le 04/09/2026

Le Maire,
David DAMBRUNE

Signature

